



7 AVENUE D'AURILLAC
15600 Saint-Étienne-de-Maurs
France

Votre commercial : NICOLAS AUDUBERT

Mobile : 06 61 00 08 38

Email : n.audubert@imagincommunication.fr

Objet : carte message

Facture FA-2510-8067

Document parent BDC-20250806-00720

En date du : 23/10/2025

POMPES FUNEBRES LE PASSAGE

A l'attention de **Guilhem ROZIERES**

121 AVENUE DE LA GARE

46600 MARTEL

France

Image	Description	Qte	PU HT	TVA	Total HT
	CARTE MESSAGE Format : 192 x 100 mm Papier : 350gr couché Satiné Impression quadri recto / verso	500,000		0,650 unité 20,000 % (65,000)	325,000
Total net HT					325,00 €
TVA 20,00%					65,00 €
Montant total TTC					390,00 €
Total à régler					390,00 €

Moyen de règlement :

prélèvement

Délai de règlement :

28/10/2025 : 130,00 €

28/11/2025 : 130,00 €

28/12/2025 : 130,00 €

Conditions Générales de Ventes

IMAGIN – Société à Responsabilité Limitée (SARL) – SIRET : 84090919600015 – NAF 7010Z – TVA Intracommunautaire : FR 03840909196

Champ d'application : Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société IMAGIN et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes : supports de communication et articles funéraires.

Toute prestation accomplie par la société IMAGIN implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Procédure de commande : Toutes commandes prise en clientèle est précédée d'un bon de commande signé par le client précisant les quantités et les tarifs en vigueur. Cette dernière peut aussi se faire par voie téléphonique. Le bon de commande précise la demande ou non d'un Bon à tirer. L'envoi numérique d'un BAT implique l'acceptation par le client d'un délai de livraison rallongé par conséquent d'autant de jours que le client prendra pour valider le fichier. Si dans un délai de deux mois aucun retour du client n'a été transmis, la société se réserve le droit de d'établir une facture pour avancée de travaux d'une valeur de : ?.

Conditions de règlement : Pour toutes premières commandes un règlement d'acompte de 30% du montant est demandé au client. Le solde de la commande est à convenir selon les différentes solutions de règlement proposées à savoir : comptant, chèques, virements, traites. Les délais de règlements sont à convenir au moment de la signature de la commande.

Paiement et retard de paiement : Le délai maximal de paiement est de trente jours nets à compter de la date d'émission de la facture. (ou 45 jours fin de mois). Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant de 40€ par facture et à trois fois le taux d'intérêt légal. En application de l'article L. 441-6 du code de commerce, ces pénalités sont exigibles de plein droit, sans mise en demeure.

Livraisons : Le délai de livraison court à compter de la date de validation du BAT ou à défaut de la commande confirmée. Ce délai est donné à titre indicatif. IMAGIN s'engage à livrer la commande dans les meilleurs délais soit par ses propres moyens soit par un prestataire de service. Sauf cas de négligence du vendeur aucun dédommagement ne sera dû et ne pourra donner suite à l'annulation de la commande. Le risque du transport est supporté par l'acheteur.

Frais de port : Les frais de port sont inclus dans les tarifs en vigueur. (Sauf cas particulier et précisé au moment de la commande si besoin).

Reserve de propriété : Les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'à leurs paiements intégral.

Contestations : En cas de contestation le tribunal d'Aurillac est le seul compétent.